

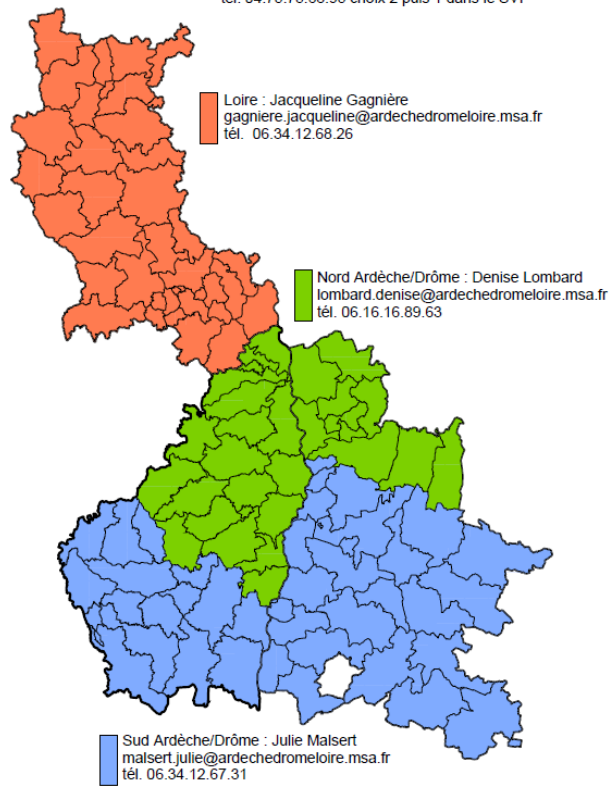


vous guider



Pour tout contact :

Secrétaire-Assistante : Nathalie Serran
tél. 04.75.75.68.95 choix 2 puis 1 dans le SVI



Conception et réalisation MSA Ardèche-Drôme-Loire - Service Action Sanitaire et Sociale - mise à jour mars 2016

Mieux Vivre en Milieu Rural

Appel à Projets Jeunes 2016

Concours départemental et national

N'hésitez pas à contacter votre MSA
www.msa-ardeche-drome-loire.msa.fr



■ Un appel à projets proposé par la MSA

Objectif

Offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de celle des autres habitants des territoires concernés par les projets.

Conditions de participation

- groupes composés d'au moins 3 jeunes,
- possibilité pour eux d'être en contact avec des associations ou toute autre structure accompagnant leur initiative et permettant son développement,
- être âgé de 13 à 22 ans, à la date du dépôt de la candidature. Autorisation parentale pour les mineurs,
- résider dans une commune de moins de 15 000 habitants ou faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles si domiciliés en milieu urbain, sur le territoire Ar-dèche Drôme Loire.

Communes concernées

Toutes les communes de moins de 15 000 habitants.

Thématiques éligibles

- culture et arts,
- solidarité et citoyenneté,
- santé et activités physiques et sportives,
- toute démarche innovante.

Procédure

Le travailleur social MSA remet un dossier de candidature aux jeunes, lors d'un 1er entretien. Les jeunes rendent le dossier complété au travailleur social MSA, au cours d'une dernière rencontre (re-lecture commune).

■ Deux niveaux de concours : départemental et national

Sélection

Un contrôle de conformité des candidatures est effectué. Le comité technique choisit les projets qui seront présentés.

Concours départemental

1ère quinzaine de décembre : les jeunes présentent leurs projets, devant un jury composé d'administrateurs de la MSA qui décide de l'octroi d'une bourse et de son montant.

Le prix attribué ne pourra excéder le tiers du budget total du projet.

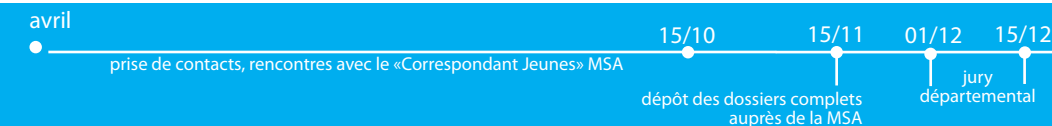
Concours national

- Transmission, fin décembre, à la CCMSA des deux projets primés (au niveau départemental) pour concourir au niveau national.
- Sélection de 16 projets, par le jury national, au cours du 1er trimestre de l'année suivante, pour l'attribution de bourses nationales.

Bilan du projet

Une évaluation qualitative et budgétaire sera demandée en fin d'année n+1.

Calendrier 2016



Rappel

* Obligation pour le projet :

- d'avoir une dimension pérenne,
- d'être porté, au moins, par 3 jeunes.
- de faire apparaître, dans un budget détaillé :
 - * la part d'investissement des jeunes,
 - * la part des autres partenaires sollicités
 - * et le montant demandé.

* Exclusions :

- des voyages,
- des projets à caractère évènementiel,
- des dossiers portés par une association, une structure, un établissement scolaire,
- d'un projet déjà primé par la MSA.

